Mairie d'ARROS de NAY

COMPTE-RENDU

Séance du 7 avril 2016

A 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard d'ARROS, Maire.

Présents : MMES BERENGUEL, DARRICAU, HEIJDENRIJK et MRUGALSKI, MM. d'ARROS, BERGERON, CAUQUIL, LABERNADIE, LOMBARDI, MIDOT, PALDUPLIN et TOURNE PORTETENY.

Absents excusés : MME MOUSSOU et MM. CARRERE et ULIAN.

Procuration: MME MOUSSOU à M. CAUQUIL.

Mme DARRICAU a été nommée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Facture de la société ARTELIA dans le cadre de la révision du PLU : 3000,00 euros.
- Remplacement en février 2015 des sanitaires dans l'appartement communal par Didier BERGES : 2141,66 euros
- Électricité à l'école : 957,60 euros et dans l'appartement communal : 669,60 euros réalisés par M. PUCHEU-PLANTÉ Laurent.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERGEROO CAMPAGNE Philippe, inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Nay à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal après le compte administratif.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Après présentation du compte administratif, M. le Maire se retire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. PALDUPLIN Alix, vote le compte administratif et arrêté ainsi les comptes.

Fonctionnement:

Dépenses Prévu: 131 363,90

Réalisé : 89 563,83 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 131 363,90

Réalisé : 136 974,45 Reste à réaliser : 0,00

Investissement:

Dépenses Prévu: 36 746,14

Réalisé : 34 400,97 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 36 746,14

Réalisé : 37 555,76 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement: 3 154,79 Investissement: 47 410,62 Résultat global: 50 565,41

AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PALDUPLIN Alix, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 7 avril 2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 7 993,20

Un excédent reporté de : 55 403,82

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 47 410,62

- Un excédent d'investissement reporté de : 3 154,79

- Un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 3 154,79

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT 47 410,62
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 47 410,62

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) 3 154,79

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions nouvelles pour le budget 2016.

Fonctionnement

Dépenses : 128 410,62 Recettes : 128 410,62

Investissement

 Dépenses :
 36 622,79

 Recettes :
 36 622,79

Pour rappel, total budget:

Fonctionnement

Dépenses : 128 410,62 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 128 410,62 (dont 0,00 de RAR)

Investissement

Dépenses : 36 622,79 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 36 622,79 (dont 0,00 de RAR)

Voté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERGEROO CAMPAGNE Philippe, inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Nay à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal après le compte administratif.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Après présentation du compte administratif, M. le Maire se retire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. PALDUPLIN Alix, vote le compte administratif et arrêté ainsi les comptes.

Fonctionnement:

Dépenses Prévu: 50 120,14

Réalisé : 14 257,19

Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 50 120,14

Réalisé : 43 743,22 Reste à réaliser : 0,00

Investissement:

Dépenses Prévu : 27 940,71

Réalisé : 5 891,34 Reste à réaliser : 15 208,50

Recettes Prévu: 27 940,71

Réalisé : 9 445,84 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement: 29 486,03 Investissement: 3 554,50 Résultat global: 33 040,53

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PALDUPLIN Alix, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 7 avril 2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

_	Un excédent de fonctionnement de :	10 265,89
_	Un excédent reporté de :	19 220,14
Soit	un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 486,03
_	Un excédent d'investissement reporté de :	3 554,50
_	Un déficit des restes à réaliser de :	15 208,50
Soit un besoin de financement de :		11 654,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT 29 486,03

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 11 654,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 17 832,03

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT 3 554,50

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions nouvelles pour le budget 2016.

Fonctionnement

Dépenses : 40 332,03 Recettes : 40 332,03

Investissement

Dépenses : 11 691,00 Recettes : 26 899,50

Pour rappel, total budget:

Fonctionnement

Dépenses : 40 332,03 (dont 0,00 de RAR) Recettes : 40 332,03 (dont 0,00 de RAR)

Investissement

Dépenses : 26 899,50 (dont 15 208,50 de RAR)
Recettes : 26 899,50 (dont 0,00 de RAR)

Voté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERGEROO CAMPAGNE Philippe, inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Nay à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal après le compte administratif.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. PALDUPLIN Alix, vote le compte administratif et arrêté ainsi les comptes.

Fonctionnement:

Dépenses	Prévu :	4 087,19
	Réalisé :	992,18
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 087,19
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Investissement:

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser ·	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : - 992,18 Investissement : 0,00 Résultat global : -992,18

Voté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. BERGEROO CAMPAGNE Philippe, inspecteur divisionnaire à la Trésorerie de Nay à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal après le compte administratif.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2015 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. PALDUPLIN Alix, vote le compte administratif et arrêté ainsi les comptes.

Fonctionnement:

Dépenses Prévu : 564 932,03

Réalisé : 459 619,36 Reste à réaliser : 0,00

Recettes Prévu: 564 932,03

Réalisé : 525 724,69 Reste à réaliser : 0,00

Investissement:

Dépenses Prévu: 317 503,82

Réalisé : 191 883,66 Reste à réaliser : 109 092,77

Recettes Prévu: 317 503,83

Réalisé : 228 024,29 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement: 66 105,53 Investissement: 36 140,63 Résultat global: 102 245,96

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. PALDUPLIN Alix, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 7 avril 2016.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

Un excédent de fonctionnement de :
 Un excédent reporté de :
 37 080,03
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :
 66 105,33

_	Un excédent d'investissement reporté de :	36 140,63
_	Un déficit des restes à réaliser de :	79 092,77
Soit un besoin de financement de :		42 952,14

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT 66 105,33
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 42 952,14
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 23 153,19

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 36 140,63

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions nouvelles pour le budget 2016.

Fonctionnement

Dépenses : 505 486,20 Recettes : 505 486,20

Investissement

Dépenses : 11 691,00 Recettes : 26 899,50

Pour rappel, total budget:

Fonctionnement

Dépenses : 505 486,20 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 505 486,20 (dont 0,00 de RAR)

Investissement

Dépenses : 252 415,63 (dont 109 092,77 de RAR)
Recettes : 252 415,63 (dont 30 000,00 de RAR)

Voté à l'unanimité

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous doit permettre de dégager pour l'exercice 2016 des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 155 812 euros, ce qui implique

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016 : Le Conseil Municipal invité à se prononcer, après en avoir délibéré

Vu le code général des Collectivités Territoriales en notamment les articles L2121-29, L2312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales ;

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1636B;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des trois taxes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2016 ;

Vu les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

Considérant que le projet de budget communal relatif à l'exercice 2016 nécessite un produit fiscal de 155 812 euros,

FIXE les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2016, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	9,00%	9,00%
Taxe foncière – propriétés bâties	7,00%	7,5%
Taxe foncière – propriétés non bâties	37,61%	37,61%

VOTE DES SUBVETIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget général, la somme de 4300,00 euros a été affectée pour les subventions de fonctionnement des associations. Il soumet la proposition de répartition faite par la commission communale après demandes formulées par les associations, et invite le Conseil Municipal à fixer le montant des subventions pour chaque association.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'allouer la somme de :

500 euros : Groupement des chasseurs de la rive gauche du gave

500 euros : Bibliothèque municipale

500 euros : Rencontres et loisirs

500 euros : ES Nay/Vath Vielha

500 euros : Association sportive Arros Labassères

300 euros : Chemin des arts500 euros : Arros animation

500 euros : Comité des fêtes Arros de Nay

500 euros : Association des Parents d'Élèves

RÉALISATION DE L'ADAP PAR L'APGL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Établissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public non conformes au 31 décembre 2014.

Il propose donc de confier au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale une mission d'assistance technique et administrative pour qu'il l'aide à réaliser l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Établissements Recevant du Public et l'Installation Ouverte au Public suivants : mairie, maison pour tous, école, bibliothèque, stade municipal (incluant les vestiaires et le club-house), église et cimetière, soit un total de six E.R.P. et une I.O.P.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Considérant que le Commune n'a pas de service technique susceptible de traiter cet Agenda d'Accessibilité Programmée mais peut disposer du Service Technique Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités à ce service,

DÉCIDE de faire appel au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les Établissements Recevant du Public et l'Installation Ouverte au Public suivants : mairie, maison pour tous, école, bibliothèque, stade municipal (incluant les vestiaires et le club-house), église et cimetière, conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Maire à signer cette convention.

OUVERTURE DE L'ÉCOLE POUR L'ALSH

Monsieur le Maire expose que notre Accueil de Loisirs Sans Hébergement est opérationnel les mercredis après-midis pour les enfants au sein de l'école. Il en serait de même pour le mois de juillet au cours de la période du 6 juillet 2016 au 22 juillet 2016, soit 11 journées, à la condition que l'accueil de loisirs bénéficie sur cette période d'un nombre suffisant d'inscriptions pour assurer la réalisation de l'opération.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire, si les conditions d'ouverture sont atteintes, à ouvrir l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'école au mois de juillet pour accueillir les enfants du 6 juillets 2016 au 22 juillet 2016 pour 11 journées entières.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Pizzeria Les Saveurs d'Emy** Un recommandé signalant la cessation d'activité au 30 avril 2015 a été reçu en mairie.
- PLU Un rendez-vous avec le cabinet Artélia est prévu le vendredi 15 avril.
- Numérotation des rues Des réunions avec les habitants vont être organisées.
- **Subvention FISAC** Le dossier a été envoyé en janvier. La mairie est en attente pour savoir si le dossier a été sélectionné ou non pour la subvention.
- **Bulletin municipal** Le premier bulletin de l'année est en préparation et sera distribué aux habitants le 8 mai.